OUVERTURE DE POSTES

Journaliers temporaires (saisonniers)

La Ville de Saint-Honoré étudiera les offres pour l'engagement de journaliers temporaires (saisonniers) - classe A.

Statut du poste

Les postes sont temporaires (saisonniers) 6 à 12 mois par année, selon le candidat retenu.

Description sommaire de la fonction

Sous la responsabilité du directeur général et du directeur des travaux publics, les journaliers travaillent et exécutent les travaux qui leur sont confiés.

- Affectés principalement au déneigement l'hiver
- Affectés aux travaux de voirie l'été

Lieu de travail

Territoire de la Ville de Saint-Honoré.

Qualifications exigées

- Connaissance des travaux publics
- Autonome, ordonné, polyvalent et capable de travailler en équipe
- Permis de conduire classe 3 est un atout

Examens et tests

Les candidats retenus pourront être soumis à des tests d'aptitude.

Le traitement

Selon la convention collective en vigueur pour les cols bleus.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae sous enveloppe scellée avec la mention dans le coin gauche « Ouverture de poste, *journaliers temporaires* » ou par courriel à stephane.leclerc@ville.sthonore.qc.ca

À
MONSIEUR STÉPHANE LECLERC
VILLE DE SAINT-HONORÉ
3611, BOUL. MARTEL, SAINT-HONORÉ, G0V 1L0

N.B. : Le masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Seuls les individus retenus pour une entrevue recevront une communication.